



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SUIVI ET ÉVALUATION DES PCAET

I – Pour une culture commune de l'évaluation, éléments de définition et notions de base



# Sommaire

## **1. Suivi et évaluation, quelles différences .....p3**

- a. Comparaison suivi - évaluation
- b. Évaluation de la stratégie

## **2. Outils du suivi et de l'évaluation ....p8**

- a. Tableau de bord de suivi
- b. Indicateurs
- c. Registres de l'évaluation

## **3. Suivi et évaluation des PCAET .....p13**

- a. Repères réglementaires
- b. Frise chronologique

## **4. L'évaluation participative des PCAET .p17**

- a. Pourquoi faire une évaluation participative
- b. Les différents niveaux de participation
- c. Cartographie des acteurs
- d. Rôles et missions des acteurs

## **5. L'évaluation des PCAET, quels bénéfices .....p25**

- a. S'améliorer en continu
- b. Renforcer la démocratie locale
- c. Optimiser l'action de la dépense publique
- d. Être cohérent avec les autres politiques publiques

# 1. Suivi et évaluation

a. Comparaison suivi - évaluation

b. Évaluation de la stratégie

# 1. Suivi et évaluation

## a) Suivi – évaluation, quelles différences ?

SUIVI  
=  
CONSTAT

Un tableau de bord des actions  
Des indicateurs chiffrés  
Une collecte « froide » des données

Situer l'avancement des actions  
(réalisations et résultats) par rapport aux  
objectifs fixés mais aussi les moyens  
c'est-à-dire l'allocation des ressources  
financières, organisationnelles, RH...

Collecte de données  
Renseignement d'indicateurs  
Production d'enquêtes

Tous les ans à partir du tableau de bord  
des actions  
A mi-parcours (à 3 ans) par la production  
d'un rapport

Porteurs des actions  
Produit et analysé par la collectivité

Quoi ?

Des indicateurs quantitatifs (dont  
indicateurs issus du système de suivi)  
Des questions qualitatives  
De l'analyse partagée  
Des recommandations

Pourquoi ?

Pour mesurer les effets de la stratégie,  
porter une appréciation sur le plan, son  
mode de gouvernance, son appropriation  
par les partenaires...  
Pour avoir une **vision globale** et susciter  
des **recommandations**  
Pour fédérer et responsabiliser les  
acteurs du territoire  
Pour valoriser

Comment ?

Réponse à des questions qualitatives au  
moyen d'ateliers, de réunions de  
partage...  
Collecte de données et renseignements  
d'indicateurs

Quand ?

A mi-parcours (à 3 ans), évaluation  
partielle  
En fin de PCAET ( l'année des 6 ans)

Qui fait ?

Initié, coordonné, rédigé par la  
collectivité  
Partagé par les parties prenantes

EVALUATION  
=  
JUGEMENT

# 1. Suivi et évaluation

## b) Évaluation de la stratégie

**«Évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés »** . Décret n°90-82 du 22/01/90 relatif à l'évaluation des politiques publiques

☞ L'évaluation vise à porter un jugement en répondant à des questions évaluatives. Cependant, on ne juge pas une personne ou une institution en tant que telle, mais un programme, une orientation ou une action.

☞ L'évaluation de la stratégie consiste à :

- Vérifier la pertinence et l'utilité de la stratégie par rapport aux enjeux identifiés du territoire en s'appuyant sur le travail du suivi du programme d'actions
- Mesurer l'engagement de la collectivité et des acteurs du territoire, faire un bilan de la coordination de la TE sur le territoire
- Produire des recommandations en vue du renouvellement du PCAET
- Célébrer les résultats obtenus

# 1. Suivi et évaluation

## b) Évaluation de la stratégie

**S'appuyer sur une double analyse qualitative et quantitative** (source fiche TD2 Midi-Pyrénées n°1)

A la différence du rapport à mi-parcours, le cœur de l'évaluation repose sur une analyse qualitative. Les résultats chiffrés doivent permettre de rendre compte de la tendance, mais ils ne constituent pas l'élément principal. C'est bien l'analyse qualitative qui va permettre de produire des recommandations pour construire un nouveau programme d'actions :

- **Qualitative** s'appuyant sur des entretiens, des enquêtes ou des travaux collectifs : permet de porter un jugement construit en confrontant différents regards (élus, techniciens et experts, chercheurs, acteurs locaux et citoyens). Elle s'appuie sur les éléments quantitatifs, mais également sur le vécu des parties prenantes de l'évaluation, leur perception, leur opinion et leur expertise (technique, scientifique ou citoyenne). Les données quantitatives permettent d'approfondir et apportent plus de détails aux résultats.

- **Quantitative** plutôt basée sur les indicateurs : mesure les effets de la politique publique, compare ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Elle sert à collecter des données brutes et concrètes, principalement sous forme numérique. Structurées et statistiques, ces données aident à tirer les conclusions générales.

# 1. Suivi et évaluation

## b) Évaluation de la stratégie

### L'évaluation n'est pas :



- Une punition
- Un bâton pour se faire battre
- Une auto-congratulation
- Un tableau de bord
- Une batterie d'indicateurs
- Un sondage d'opinion

### L'évaluation, c'est :



- Comprendre
- Apprécier la valeur des politiques publiques
- Rendre compte
- S'améliorer en continu
- Remobiliser
- Produire des recommandations
- Célébrer les résultats obtenus

### Conseils



☞ Il arrive que la stratégie n'ait pas été formalisée ou que les objectifs ne soient pas suffisamment explicites au regard d'une évaluation.

Dans ce cas, on peut reformuler :

- en début du processus d'évaluation les objectifs généraux et la stratégie,
- ou mener telle quelle l'évaluation et faire apparaître dans l'avis évaluatif le manque de clarté des objectifs et/ou de la stratégie.

## 2. Outils du suivi et de l'évaluation

- a. Tableau de bord de suivi
- b. Indicateurs
- c. Registres de l'évaluation

Les outils du suivi et de l'évaluation s'utilisent par rapport à des **objectifs stratégiques** (qui orientent le projet vers les finalités souhaitées) et des **objectifs opérationnels** (qui déclinent en actions concrètes les finalités souhaitées).

☞ un objectif efficace est «**SMART**» : **S**pécifique, **M**esurable, **A**tteignable, **R**éaliste, défini dans le **T**emps





## 2. Outils du suivi et de l'évaluation

### a) Tableau de bord de suivi

Le tableau de bord :

- Permet de suivre l'avancement des actions
- Est renseigné annuellement

Le tableau de bord comporte a minima les informations suivantes (à adapter selon les caractéristiques de chaque PCAET)

- Nom de l'action
- Nom du pilote
- Indicateur de départ « T0 »
- Cible visée
- Années de mise en œuvre, à renseigner par le résultat obtenu année « n »
- Une colonne par année de mise en œuvre
- Le pourcentage d'avancement de l'action

Orientations stratégiques	n°	Axes opérationnels	Propositions d'actions	PILOTE	CALENDRIER						AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
					2021	2022	2023	2024	2025	2026			Budget prévisionnel	Part subventionnable	Budget consommé
<b>AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie</b>															
Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire	1	Élaborer plan de mobilité	Réaliser un diagnostic	Agglo Gard Rhodanien		X						En cours			
			Proposition de deux ou trois scénarios	Agglo Gard Rhodanien			X						50 000.00 €	25 000.00 €	
			Faire des choix stratégiques pour le	Agglo Gard Rhodanien			X								
Encourager les mobilités douces	2	Adapter les infrastructures en faveur des mobilités douces	Généraliser des jalonnements cyclables en assurant notamment les connexions entre ville/village et pôle d'activité (Bagnols, Laudun,	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X				150 000.00 €		
			Installer massivement des garages/parking	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Augmenter le nombre d'accueil vélo auprès	Agglo Gard Rhodanien											
			Sécuriser les routes pour favoriser la pratique	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Dispositifs d'aide à l'achat/réparation du vélo	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Transférer les investissements prévus pour l'infrastructure routière vers la mobilité douce	Agglo Gard Rhodanien					X	X					

Source : PCAET du Gard Rhodanien

## 2. Outils du suivi et de l'évaluation

### b) indicateurs

Un indicateur permet de mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective à un instant donné dans le temps et / ou l'espace.

☞ L'indicateur peut appartenir à différentes catégories :

- « **indicateur d'état** » : il caractérise la situation socio-économique et environnementale, actuelle et dynamique, du territoire → l'indicateur renseigné à T0 ;
- « **indicateur de réalisation** » : il mesure l'avancement de la mise en œuvre des actions et l'utilisation des moyens affectés → ce qui est produit ;
- « **indicateur de résultat** » : il mesure les effets directs et immédiats générés par l'action ;
- « **indicateur d'impact** » : il mesure les effets directs et indirects, à moyen et long terme.

#### De quoi a-t-on besoin pour évaluer un projet territorial ?

Niveau de l'évaluation du projet de territoire	Ce que l'on cherche à mesurer	Outils de mesure
Contexte	Etat et évolution du territoire	Indicateurs de contexte décrivant l'état du territoire par des données socio-économiques, environnementales
Stratégie	Effets de la stratégie	Indicateurs stratégiques (avec des cibles quantifiées) pour répondre à des questionnements stratégiques (ex. quels changements visons-nous sur le territoire ?). Ils sont accompagnés de cibles quantifiées qui permettent d'objectiver l'analyse. Ils n'ont de sens que s'ils sont suivis dans le temps, et si possible dès le démarrage du projet.
Programme d'actions	Mise en œuvre des actions programmées	Indicateurs de suivi des actions (indicateurs de réalisation, de résultats et moyens associés, humains et financiers)

Source : Fiches TD2 (Territoires et Développement Durable) Midi-Pyrénées

## 2. Outils du suivi et de l'évaluation

### b) indicateurs

Le choix des indicateurs clés dépend de différents critères :

- **la pertinence** : l'indicateur reflète-t-il effectivement le résultat que l'on attend de la stratégie territoriale ? Le suivi des actions ? La plus-value développement durable recherchée ?
- **la lisibilité et la simplicité** : l'indicateur peut-il être présenté au public de manière simple, pédagogique, compréhensible par tous ?
- **le rattachement à des leviers d'action** : l'indicateur mesure-t-il des changements sur lesquels le projet territorial dispose d'un levier d'action ? (par levier d'action, on entend non seulement les champs de compétence, mais aussi les autres leviers tels que le soutien, l'incitation, la promotion...).
- **la faisabilité technique** : l'indicateur peut-il être calculé à partir de données en série chronologique disponibles ? De données de qualité suffisante ? De données accessibles régulièrement ?
- **l'accessibilité financière** : l'indicateur nécessite-t-il seulement des données accessibles « à coût raisonnable » ? Faut-il imaginer un nouveau processus d'accès aux informations de base pour le mesurer ?

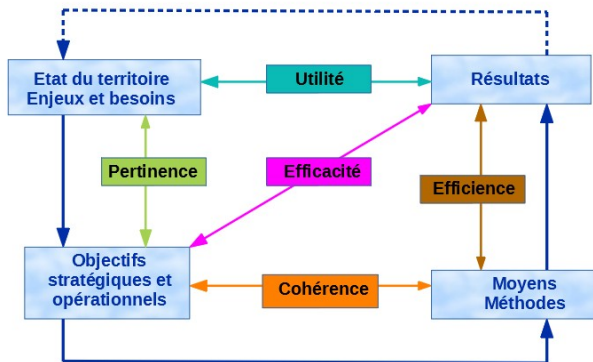
1 indicateur



- 1 donnée suivie et disponible,
- 1 valeur de départ et 1 valeur cible
- Est associé à 1 objectif,
- 1 fréquence de collecte,
- 1 détenteur,
- 1 collecteur

## 2. Outils du suivi et de l'évaluation

### c) Registres de l'évaluation



Registre d'évaluation	Ce qui est comparé	Exemples de questions
<b>Pertinence</b>	Enjeux du territoire au lancement de la démarche Et Résultats attendus en termes d'objectifs stratégiques	Les actions mises en œuvre répondent-elles à la situation du territoire ? Sont-elles adaptées ?
<b>Cohérence</b>	Les <u>objectifs</u> stratégiques et opérationnels fixés au lancement de la démarche Et les <u>moyens</u> et méthodes mis en œuvre	Les moyens mis en œuvre (humains, financiers...) pour atteindre les résultats fixés par les actions sont-ils adaptés ? Suffisants, insuffisants ? Les actions du PCAET sont-elles cohérentes vis-à-vis des orientations d'autres documents (SCoT, PLU, PETR...)?
<b>Efficience</b>	Les <u>moyens</u> et méthodes utilisés et Les <u>résultats</u> obtenus	Quels sont les résultats obtenus au vu des moyens (financiers, humains) mis en œuvre ? Les actions mises en œuvre présentent-elles un bon rapport coût / efficacité ? Les méthodes de travail ont-elles été adaptées ?
<b>Efficacité</b>	Résultats attendus au lancement de la démarche en termes d' <u>objectifs</u> stratégiques et opérationnels et <u>l'état</u> du territoire en fin de démarche	Les actions mises en œuvre produisent-elles des résultats ? Sont-ils à la hauteur des objectifs fixés ?
<b>Utilité</b>	Les <u>enjeux</u> du territoire au lancement de la démarche et Les <u>résultats</u> obtenus en fin de démarche	Les résultats du PCAET ont-ils contribué à résoudre les problématiques ou à mieux faire face aux enjeux du territoire identifiés initialement ?  Les actions mises en œuvre sont-elles utiles pour les bénéficiaires ou des acteurs concernés ?

### 3. Suivi et évaluation des PCAET

- a. Repères réglementaires
- b. Frise chronologique



### 3. Suivi et évaluation des PCAET

#### a) Repères réglementaires

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

*(Décret no 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial)*

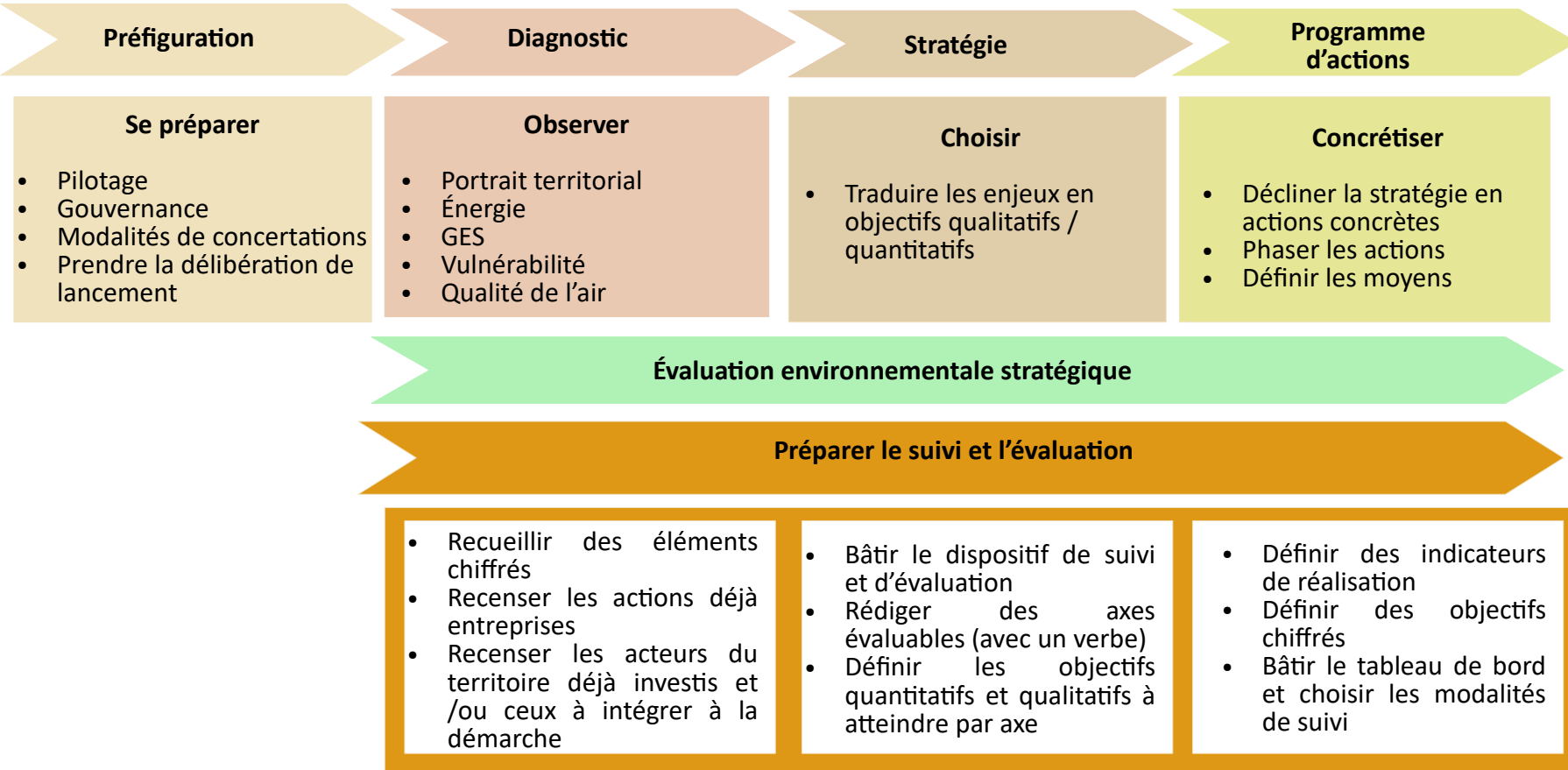
☞ Lors de l'adoption du PCAET, le porteur de la démarche a endossé le rôle de « **coordinateur de la transition énergétique** » (Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales). A ce titre, il lui revient de lancer la réalisation du rapport à mi-parcours ainsi que l'exercice de l'évaluation finale.

☞ La forme et le contenu du rapport sont laissés à l'appréciation des porteurs de la démarche. Afin de préciser et de faciliter cet exercice, des pistes de réflexions ont été élaborées dans le cadre d'un groupe de travail régional constitué de représentants des collectivités territoriales, des acteurs régionaux et des services de l'État. Ces préconisations ont contribué à alimenter les réflexions nationales et ont pu être partagées avec l'ensemble des collectivités. Elles sont reprises dans le tome 3 du guide régional sur « Le suivi et l'évaluation des PCAET ».

Le suivi et l'évaluation sont obligatoires ;  
la forme et le contenu sont libres.

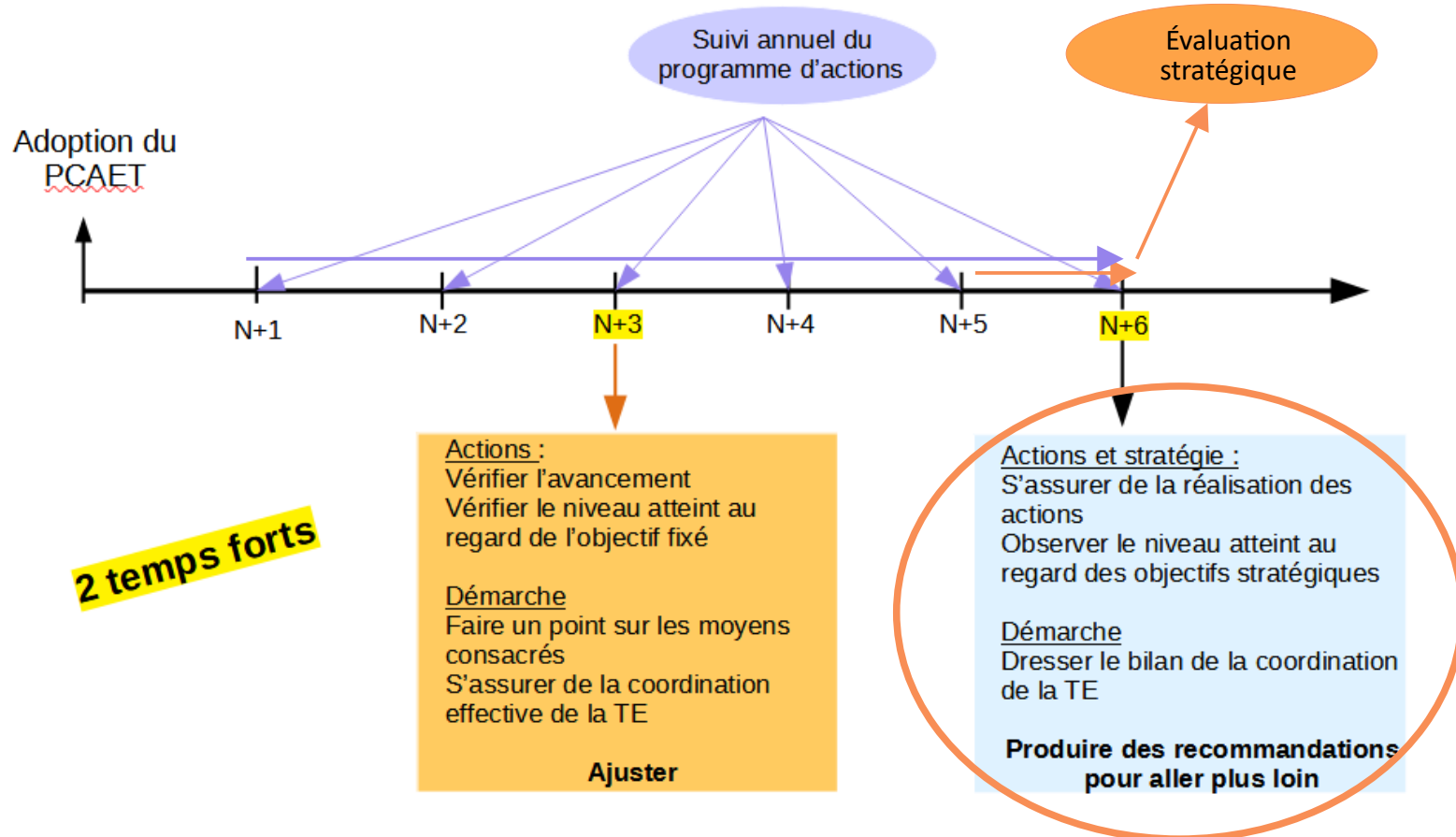
### 3. Suivi et évaluation des PCAET

#### b) Frise chronologique : étapes pendant l'élaboration du PCAET



### 3. Suivi et évaluation des PCAET

#### b) Frise chronologique pendant la mise en œuvre du PCAET





## 4. L'évaluation participative des PCAET

- a. Pourquoi faire une évaluation participative
- b. Cartographie des acteurs
- c. Rôles et missions des acteurs



## 4. L'évaluation participative des PCAET

### a) pourquoi faire une évaluation participative ?

- Pour une évaluation de meilleure qualité : dimensions qualitative et pluraliste apportées par les divers acteurs
- Pour faciliter les résultats de l'évaluation en permettant une meilleure appropriation du projet par les acteurs participant à sa mise en œuvre
- Pour rompre avec la conception traditionnelle de l'évaluation basée sur un travail qui s'appuie sur des données majoritairement quantitatives
- Pour favoriser l'expression de la diversité des points de vue sur l'action publique via l'inclusion, le dialogue et la délibération
- Pour obtenir une large légitimité sociale de l'évaluation

On entend par évaluation participative le fait d'associer activement les principales parties prenantes qui peuvent être les décideurs publics, les acteurs socio-économiques, les bénéficiaires directs et indirects de la politique publique évaluée ou les agents qui la mettent en œuvre, et des représentants de la société civile.

C'est le pilote de la démarche qui décide du périmètre des acteurs à associer et de quand et comment les associer.

*L'évaluation participative se heurte souvent à des résistances ou à des a priori comme la crainte d'associer des acteurs non expérimentés en matière d'évaluation, et n'ayant qu'une vision partielle des enjeux de l'action publique évaluée. **Évaluer n'est pas décider.** À partir de l'avis évaluatif co-construit, ce sont les instances habituelles à qui il incombe de prendre les décisions pour le futur.*

## 4. L'évaluation participative des PCAET

### a) pourquoi faire une évaluation participative ?

#### Les expressions entendues ici ou là :

- La mobilisation des élus notamment dans un contexte de renouvellement d'élus : est-ce que les prochains élus se saisiront ou non de cette thématique ?
- L'évaluation n'est pas toujours une question prioritaire, certaines thématiques passeront avant (finances, aménagement du territoire). Dans le contexte de renouvellement d'élus, peut-être qu'une nouvelle gouvernance émergera et d'autres actions seront mis en place avant l'évaluation.
- La résistance au changement pour ceux qui n'ont jamais fait d'évaluation. On remarque une réaction de peur face à l'évaluation.
- La peur des élus d'être jugés.
- La problématique de la collecte de données.
- Certaines collectivités n'ont pas la possibilité d'avoir un service dédié à l'évaluation.
- Les problèmes de temps.
- L'évaluation reste encore peu partagée et peu transversale pour le moment.
- La complexité de la mobilisation citoyenne.

#### Les réponses possibles :

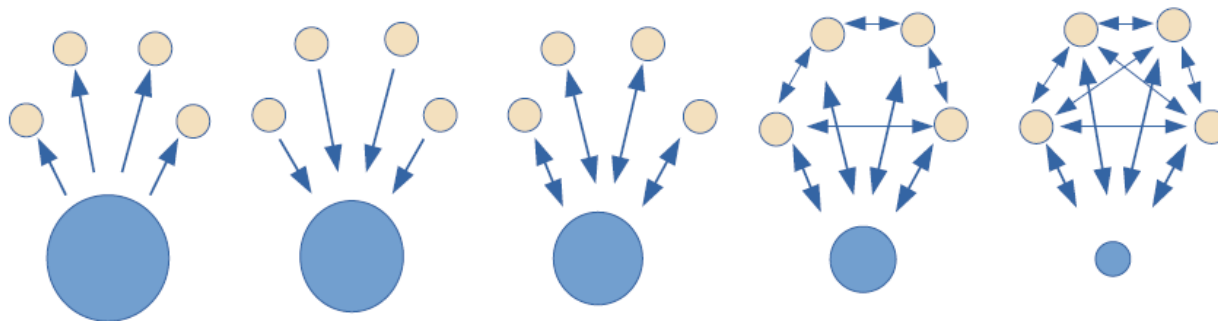
- Participer à des formations : ateliers, séminaires, webinaires animés par personne neutre de l'extérieur qui explique l'intérêt de l'évaluation.
- Montrer aux élus que l'évaluation est un superbe outil de communication et une opportunité pour impliquer les citoyens et les acteurs du territoire.
- Mettre en place une gouvernance forte pour créer l'implication volontaire : comités de pilotage, collectes de données, préparation des réunions, communication, originalité.
- Parler un autre langage que la « simple transition écologique », aller vers d'autres élus. Social : santé, précarité, finance : économie d'énergie etc...
- Réaliser des jeux dédiés à l'évaluation → Evalophobia à tester dans la collectivité avec un intervenant extérieur
- Voyage d'étude : aller sur un autre territoire qui a mis en place un système d'évaluation performant pour que les élus se rencontrent et échangent entre eux.
- Travailler en transversalité avec d'autres services pour amener quelque chose de moins institutionnel. Se munir du travail d'autres services, mobiliser d'autres acteurs.

## 4. L'évaluation participative des PCAET

### a) pourquoi faire une évaluation participative ?

# Les degrés de participation

d'après l'échelle d'Arnstein



#### Information

Les participants ne sont pas actifs, ils reçoivent une information descendante.

#### Consultation

Les participants donnent leur avis.

#### Concertation

Le dialogue s'instaure entre la collectivité et les participants.

#### Co-construction

Le projet est pensé avec les participants.

#### Co-décision

Les participants contribuent à la décision. Des partenariats se créent.

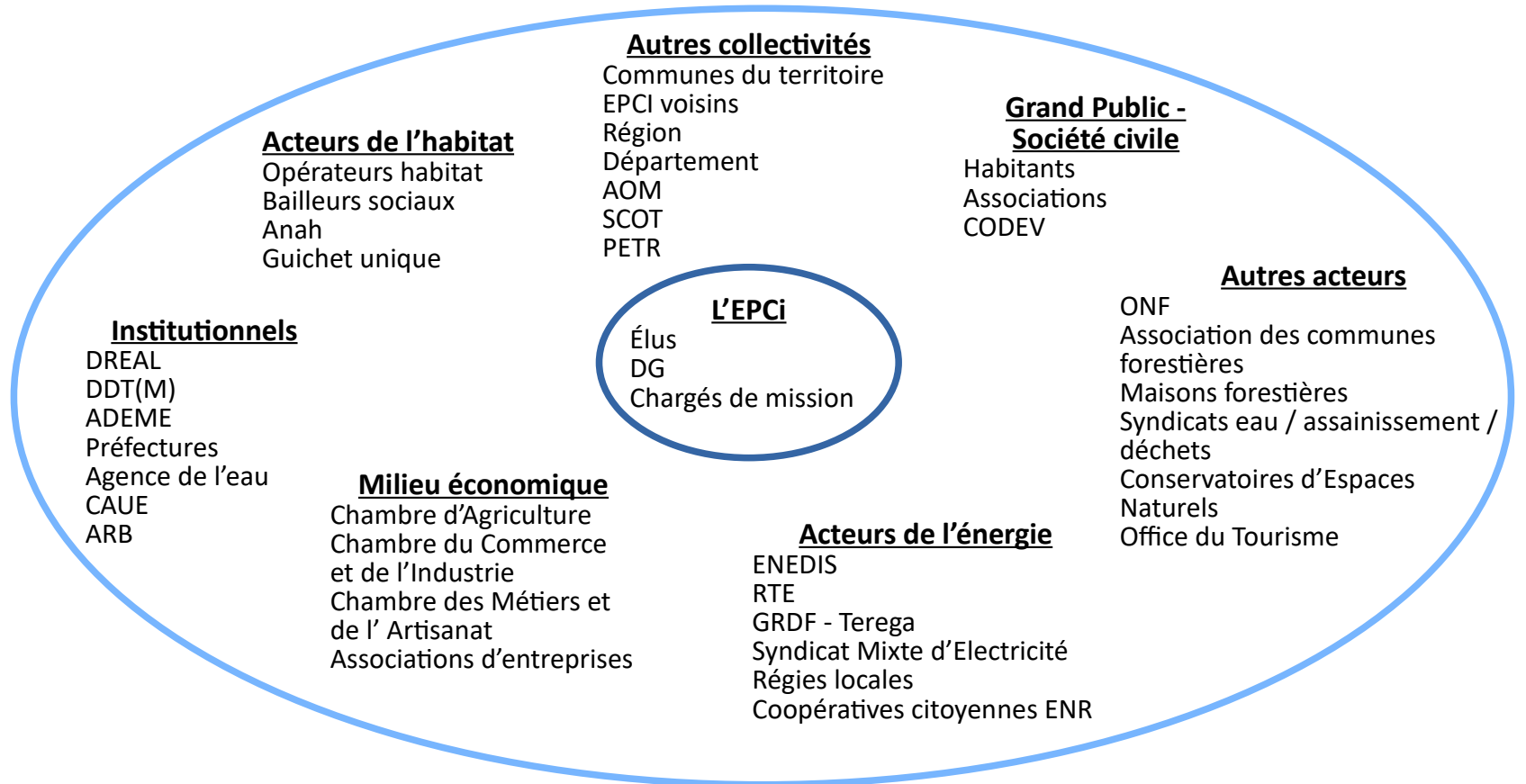


Participation et influence du public faible, pas ou peu d'engagement de la collectivité sur la prise en compte des avis.

Participation et influence du public importante, engagement fort de la collectivité sur la prise en compte des avis.

## 4. L'évaluation participative des PCAET

### b) cartographie des acteurs

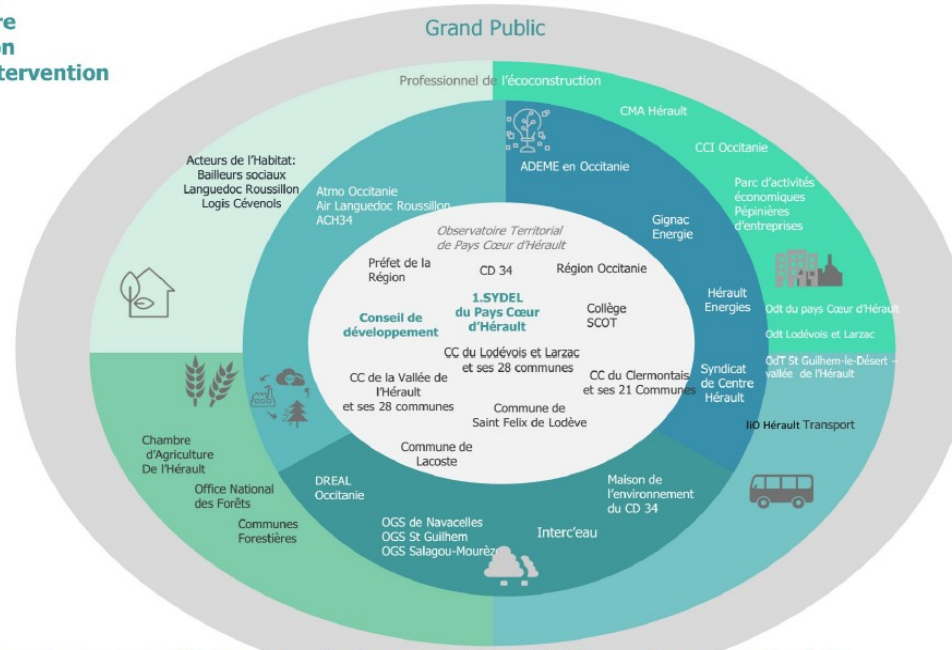
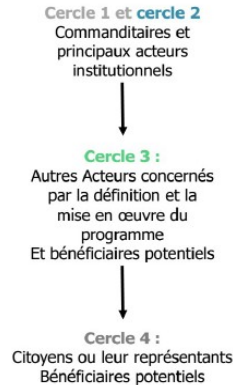


# 4. L'évaluation participative des PCAET

## b) cartographie des acteurs, l'exemple du SYDEL Cœur d'Hérault

### Périmètre de l'étude et déterminants structurels du territoire – cartographie des acteurs

Les Acteurs du territoire par degrés d'implication et secteurs/volets d'intervention possibles



> Cette cartographie permet d'évaluer plus facilement la faisabilité des actions à venir et de définir la meilleure stratégie d'action et de sensibilisation. En effet ces acteurs seront les porteurs des projets qui seront décidés dans le plan d'actions.



## 4. L'évaluation participative des PCAET

### c) Rôles et missions des acteurs

#### L'EPCI, coordinateurs de la transition énergétique et écologique : article L2224-34 du CGCT

"Les établissements publics de coopération intercommunale, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire.

L'EPCI peut avoir un rôle d'exemplarité au travers des actions qu'il porte : le partage des objectifs, des modes de faire et des résultats atteints pourra permettre à d'autres acteurs, notamment les communes du territoire, d'entreprendre des actions similaires et ainsi de contribuer au PCAET.

L'EPCI a un rôle d'animation et de coordination. Il peut contribuer par les actions qu'il porte sur ses compétences propres, mais il est d'abord là pour porter la dynamique et fédérer les actions pour qu'elles aient l'impact le plus large possible. Cette dynamique peut prendre plusieurs formes :

L'évaluation du PCAET pourra constituer un temps d'animation et de coordination des actions portées par les acteurs du territoire avec la mise en place de temps de partage des résultats atteints par chacun et l'élaboration de recommandations.

L'EPCI pourra organiser des échanges avec les acteurs du territoire (par type d'acteurs – communes seules ou entreprises seules - ou mixtes) afin de repérer les initiatives à partager, d'impulser des dynamiques territoriales et de susciter des partenariats.

L'EPCI pourra imaginer de mettre en place des appels à projet citoyens ou des subventions pour favoriser le développement d'actions et d'initiatives par les acteurs du territoire.

## 4. L'évaluation participative des PCAET

### c) Rôles et missions des acteurs

Les acteurs du territoire sont invités à apporter leur soutien au projet en participant aux différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre. Ils peuvent être associés de deux manières :

#### En qualité de partenaires

- Ils partagent une expertise sur les sujets de leur compétence
- Ils peuvent mettre à disposition des ressources, par exemple des données, des outils ou proposer des mises en relation.

#### En qualité de porteurs d'actions

- Ils contribuent activement au programme d'actions en pilotant des actions en lien avec les axes stratégiques du PCAET,
- Ils partagent l'état d'avancement et les résultats obtenus des actions qu'ils pilotent afin d'alimenter le suivi et l'évaluation du PCAET.





## 5. L'évaluation des PCAET, quels bénéfices

- a. S'améliorer en continu
- b. Renforcer la démocratie locale
- c. Optimiser l'action de la dépense publique
- d. Être cohérent avec les autres politiques publiques



## 5. L'évaluation des PCAET, quels bénéfices

### a) S'améliorer en continu

- Pour mesurer l'ampleur des changements obtenus
- Pour tirer des leçons des succès et des échecs
- Pour porter une appréciation sur les méthodes employées et les améliorer
- Pour aider à la décision, adapter et réorienter les projets de la collectivité en fonction de son contexte local et des moyens mobilisables.

### b) Renforcer la démocratie locale

- Pour installer une **relation de confiance** entre la société civile et les élus.
- Pour **faire comprendre les marges de manœuvre** dont disposent la collectivité et les acteurs locaux, et les limites de l'action de chacun.
- Pour renforcer la **transparence** indispensable à une **bonne gouvernance** et à la **démocratie locale**,
- Pour donner une plus grande **légitimité** à l'action publique en présentant les résultats obtenus, les moyens mobilisés, la dépense publique engagée.

## 5. L'évaluation des PCAET, quels bénéfices

### c) Optimiser l'action et la dépense publique

- En **préparant la décision** : l'évaluation place la décision dans un cercle d'amélioration continue en dotant les services d'arguments quantitatifs et qualitatifs pour réorienter les stratégies territoriales, en suivant le fil directeur du développement durable.
- En **optimisant les moyens** : En aidant à mesurer les impacts des actions menées, l'évaluation permet d'orienter les moyens vers les meilleurs leviers d'action.
- En **mobilisant les équipes et les compétences** : l'évaluation participative est une opportunité d'apprentissage et de mobilisation collective. Elle aide à rassembler les divers acteurs et à recentrer le projet territorial sur des objectifs prioritaires, réalistes, et d'utilité générale.

### d) Être cohérent avec les autres politiques publiques

- Lorsqu'une collectivité locale s'engage dans un projet territorial de développement durable, elle participe à des engagements plus larges.
- Évaluer son PCAET permet de mesurer l'apport et la cohérence de la stratégie locale avec les objectifs régionaux, nationaux et internationaux de développement durable.

# Participants des groupes de travail sur le suivi et l'évaluation

Ces trois documents :

- I. Pour une culture commune de l'évaluation, éléments de définition et notions de base
- II. Guide méthodologique
- III. Questions évaluatives

sont le fruit des groupes de travail régionaux :

Julie Albar, Pays Lauragais  
Gaëlle Berthelot, Pays Midi Quercy  
Alice Bricard, CC Vallespir  
Jean-Michel Bringe, Perpignan Méditerranée Métropole CU  
Jean-Jacques Charles, CC Millau grands causses  
Joël Coelho, DDT de Tarn et Garonne  
Cathy Couzy, Grand Montauban  
Cécile Daures, DDT de l'Ariège  
Emmanuel David, ADEME Occitanie  
Isabelle Esteulle, Sicoval  
Christine Foucras, AREC  
Géraldine France, DDTM du Gard  
Sophie Gelle, DDTM de l'Aude

Élise Jean, Ouest Aveyron Communauté  
Cécile Lacombe, Pays Pyrénées Méditerranée  
Solen Le Roux, Région Occitanie  
Julie Lescloupé, DREAL Occitanie  
Nicolas Maruszczak, Pays Portes de Gascogne  
Marine Monredon, SCOT Vallée de l'Ariège  
Mailys Moreau, Pays Midi Quercy  
Bénédicte Riey, Région Occitanie  
Odessa Roigt, CC Vallespir  
Quentin Roman, Toulouse Métropole  
Camille Spaeth, CC petite Camargue  
Hervé Teyssedou, Grand Figeac  
Brunehilde Vioujard, AREC

Animation des groupes de travail et rédaction finale : Renée Faraut, DREAL Occitanie